



L'objectif de la société en participation est de générer des rendements attractifs et durables sur le capital investi, tout en suivant une approche responsable sur les plans social et environnemental. La société en participation investit directement dans des actifs infrastructurels non cotés en Bourse, choisis avec soin, et gère activement leur évolution, élaboration et fonctionnement par le biais de leur vente / désinvestissement. Les actifs englobent l'énergie, les services publics, les infrastructures sociales, les transports et les télécommunications. La société en participation réduit le risque d'investissement en diversifiant ses placements dans plusieurs régions, secteurs, technologies et styles d'investissement.

Les infrastructures : un marché en expansion

Par le biais de ses intérêts sous forme de partenariat DB 02/2020 ACC et DB 02/2020 DIS, la société ThomasLloyd Cleantech Infrastructure Holding GmbH ouvre à des investisseurs l'accès au marché en pleine expansion des infrastructures, en ayant recours à une stratégie d'investissement mise en œuvre avec succès depuis de nombreuses années et qui se caractérise avec différentes périodes de détention et droits de distributions.

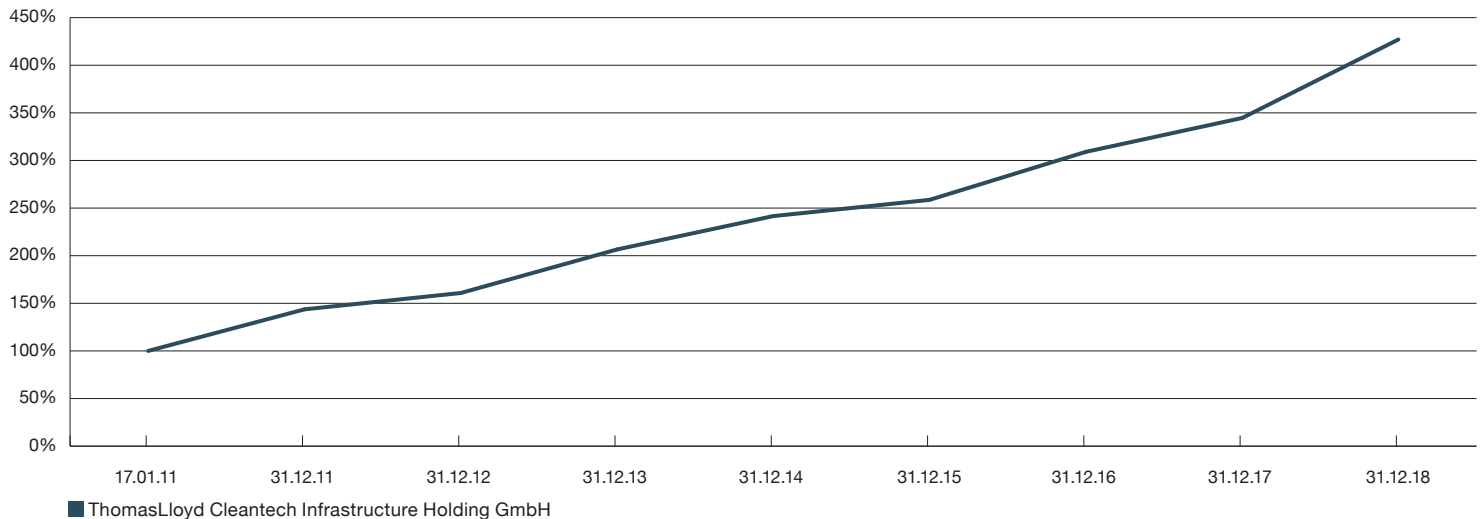
	DB 02/2020 ACC	DB 02/2020 DIS
Durée minimum de participation	2 années civiles complètes	4 années civiles complètes
Période de préavis en matière de rachat	12 mois	12 mois
Montant minimum de souscription	EUR/GBP 200 000 CHF/USD 275 000 CZK 6 000 000 AUD 375 000 SGD 400 000 JPY 30 000 000	EUR/GBP 200 000 CHF/USD 275 000 CZK 6 000 000 AUD 375 000 SGD 400 000 JPY 30 000 000
Affectation des bénéfices	Le partage des bénéfices est calculé à l'échéance de la période de détention de la part avec effet d'accumulation	Le partage des bénéfices est calculé à l'échéance de la période de détention de la part avec effet d'accumulation
Droits de prélèvements	–	Par trimestre pour un montant maximum de 7,25 % p.a.

Aperçu des avantages

- Solution de placement sur mesure pour les investisseurs privés et les institutionnels, tels que les gestionnaires de fortunes, les fondations et les caisses de retraite
- Portefeuille d'infrastructures géré activement et largement diversifié, doté d'un historique positif de longue date
- Le gestionnaire d'actifs est un partenaire accrédité de l'IFC, membre du groupe de la Banque Mondiale, et partenaire agréé de la Banque européenne d'investissement avec une vaste expérience dans le financement de projets d'infrastructures à grande échelle.
- Rendements planifiables et attractifs à long terme pour un risque quantifiable
- Structure de coûts avantageuse, sans frais de transaction, la totalité du montant de la souscription est investi
- Décorélé de l'état de l'économie, des taux d'inflation et des taux d'intérêts
- Grande flexibilité due à un droit de résiliation (partiel) ordinaire et partiel à l'expiration de la durée minimale de la participation et à un droit spécial de résiliation en cas de difficulté
- Stratégie de co-investissement avec des investisseurs institutionnels de premier plan
- Accès aux actifs dans les infrastructures, qui sont habituellement réservés aux entreprises de services publics et aux grands investisseurs institutionnels (indirect)

Principaux risques: En souscrivant à la participation tacite, l'investisseur assume la responsabilité du financement de la société émettrice. Si l'émettrice concernée n'est pas en mesure de générer des rendements durables, ladite émettrice risque l'insolvabilité. Ceci peut entraîner, par conséquent, un risque de perte partielle voire totale de l'apport nominal ainsi que du droit au versement d'une indemnité de retrait, y compris de la part du bénéfice dû à échéance. En cas de financement par des fonds étrangers du dépôt nominal, le patrimoine restant de l'investisseur peut être menacé. La performance passée ne constitue pas un indicateur de l'évolution future. Le traitement fiscal des revenus dépend de la situation personnelle de l'investisseur et peut être sujet, à l'avenir, à des modifications.

Performance indexée¹



ThomasLloyd Cleantech Infrastructure Holding GmbH

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Total du bilan en EUR	7 791 115	40 969 773	72 330 269	102 621 771	137 734 241	193 194 524	270 014 719	341 796 885
Rendement (net) p.a. ²	43,65 %	11,96 %	28,43 %	16,97 %	7,05 %	19,49 %	11,51 %	23,92 %
Rendement (net) correspondant p.a. ³								
USD	39,06 %	13,97 %	33,79 %	2,97 %	(3,94 %)	15,79 %	27,25 %	18,19 %
CHF	39,67 %	11,11 %	30,53 %	14,65 %	(3,21 %)	17,73 %	21,73 %	19,36 %
GBP	39,64 %	9,09 %	31,38 %	9,35 %	1,63 %	38,33 %	15,99 %	24,87 %
CZK	46,84 %	9,59 %	39,92 %	18,42 %	4,52 %	19,49 %	5,39 %	24,82 %
SGD	40,53 %	7,33 %	38,39 %	8,02 %	2,80 %	18,09 %	17,69 %	15,32 %
AUD	39,33 %	12,01 %	55,88 %	12,41 %	7,73 %	17,01 %	17,30 %	20,29 %
JPY	31,92 %	28,62 %	62,48 %	17,03 %	(3,45 %)	12,46 %	22,61 %	30,92 %

Caractéristiques spécifiques des produits

- L'émetteur est une entreprise du groupe ThomasLloyd, l'un des principaux financiers et investisseurs dans le secteur des infrastructures en Asie, avec plus de EUR 1,27 milliards dans des engagements de capitaux cumulés (à compter du 31.10.2019).
- Tous les risques courants liés aux projets d'infrastructure sont entièrement couverts conformément aux normes internationales établies par les principales compagnies d'assurance.
- Implication d'entreprises globales de conseil et de prestations de service renommées dans les secteurs de la technique, du droit et de la finance tout au long de la chaîne de valeur.
- Gestion flexible des liquidités en fonction des besoins en capital pendant toute la durée par l'exercice optionnel des droits de retrait.
- Reporting financier complet et continu au niveau de l'entreprise et du projet pour les investisseurs.
- Traitement fiscal avantageux des revenus grâce à leur imposition à l'échéance et à la prise en compte des frais accessoires d'acquisition lors de la détermination de la base d'imposition. De plus, allègement total/partiel de la retenue à la source de l'impôt sur les gains en capital pour certains investisseurs fiscalement privilégiés.
- Garantie du plus grand respect des normes de transparence et de durabilité : les solutions d'emprunts d'infrastructure de ThomasLloyd s'inspirent des principes sur les obligations vertes et les normes des obligations climatiques. Ils conviennent aux investisseurs socialement responsables et respectueux de l'environnement en raison de leurs aspects écologiques, sociaux et éthiques (critères ESG).
- Option de souscription directe (OTC), apportant souplesse et commodité.

Avertissement : Ce document en langue française est une traduction libre du document original en langue allemande et est fournie à titre d'information seulement. Bien que les meilleurs efforts aient été faits pour s'assurer que cette traduction est fidèle à tous égards, au cas où il existerait une quelconque différence entre le document original en langue allemande et la traduction en langue française, le document original en langue allemande est le document de référence et prévaut. Les investisseurs potentiels sont avertis et reconnaissent que (i) ce document n'a pas été et ne sera pas soumis à l'approbation de l'autorité des marchés financiers (AMF) et que (ii) l'AMF n'a pas été notifiée de l'intention de la ThomasLloyd Cleantech Infrastructure Holding GmbH de commercialiser la participation tacite en France et n'a pas accordé d'autorisation de commercialisation à ce titre. Les informations contenues dans ce document ne doivent pas être considérées comme constituant une offre ou d'une sollicitation d'achat, de vente ou de distribution de quelque manière que ce soit des produits d'investissements auxquels il y est fait référence. **Remarques importantes :** la présente information publicitaire ne contient pas toutes les données nécessaires à une décision d'investissement. Seuls les documents d'offre associés pour le placement privé, y compris les éventuels addenda avec les opportunités et risques qui y sont décrits et qui sont gratuitement mis à disposition par ThomasLloyd Cleantech Infrastructure Holding GmbH, Hanauer Landstraße 291 b, D-60314 Francfort-sur-le-Main, doivent être pris en considération en ce qui concerne l'offre des participations tacites. L'offre de la Participation tacite n'est pas soumise à une obligation de prospectus suivant la loi sur les placements de fonds.

¹ Le calcul de l'évolution de la valeur se base sur les comptes annuels vérifiés de la société émettrice conformément aux principes comptables, compte tenu du potentiel indexé d'appréciation de l'exercice en question. Toute demande de paiement de l'indemnité due à l'associé qui quitte la société requiert la résiliation préalable de la participation tacite. Jusqu'à la résiliation effective, il existe un risque que la valeur de l'indemnité de retrait puisse changer en raison d'événements futurs, au détriment de l'investisseur. ² Rendement (net) du capital moyen ouvrant droit au versement de dividendes conformément aux principes comptables en tenant compte du potentiel de valorisation. ³ Les indications de résultat dans la devise concernée sont basés sur le résultat de la société de participation dans la devise de référence EUR, convertie au cours de clôture au 31/12 de l'année en question. Remarque concernant les notations : Telos : notation du processus d'investissement ; PRI Assessment Report 2019 ThomasLloyd Group.